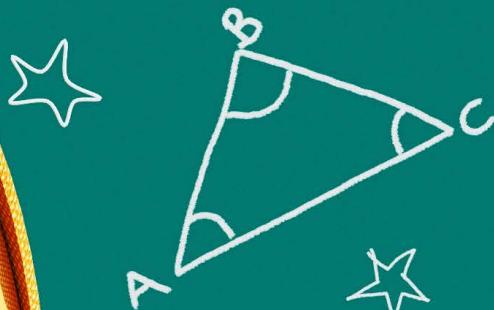


Le guide de la **RENTRÉE**

Année scolaire
2023 - 2024



Le Taillanédoc

entre ville et vignes

Chers parents,

Après une succession de crises inédites pour notre Commune, de la pandémie de covid jusqu'à l'épisode de grêle de l'année dernière, nous ne pouvons que vous souhaitez une belle rentrée 2023-2024, sous le signe de la « normalité » et de l'apaisement. L'année scolaire précédente a été marquée par de grands bouleversements dans les écoles dûs au sinistre de la grêle et à des travaux d'envergure. Ceux-ci vont se poursuivre cette année, avec notamment, le déménagement de l'élémentaire Pometan dans la nouvelle école Anita Conti afin de réaliser les travaux de toiture et d'isolation indispensables. Nous profiterons de cette fermeture pour poursuivre les travaux de rénovation, de désamiantage des sols et de peinture, pour rendre le cadre d'apprentissage de cette école encore meilleur.

Notre ambition depuis le premier jour reste la même : faire le maximum pour permettre aux jeunes taillanais d'apprendre, de s'épanouir et d'évoluer dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle, nous poursuivons nos actions destinées à encourager les pratiques culturelles, sportives et citoyennes au sein des écoles.

Notre politique d'investissements massifs pour l'éducation continue. Après avoir supprimé l'ensemble des préfabriqués dans les écoles, avoir agrandi les écoles Pometan et La Boétie, construit une quatrième école primaire à Gelès, rénové l'accueil de loisirs de La Cabane, nous investirons près d'un million d'euros dans la restructuration de l'élémentaire Pometan.

Nous continuerons, par ailleurs, à remettre totalement en état nos écoles touchées par la grêle et à améliorer la qualité d'accueil, afin de favoriser l'épanouissement de nos enfants dans les structures municipales.

Nous poursuivons enfin, avec le Département, les démarches pour l'implantation d'un collège au Taillan, en 2026, dans le quartier de Gelès.

L'ensemble de l'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent, à toutes et tous, petits et grands, de belles vacances d'été et une très bonne rentrée 2023 !



Agnès VERSEPUY

Maire du Taillan-Médoc,



Sigrid VOEGELIN-CANOVA

Adjointe au Maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse



CHRISTINE WALCZAK

Conseillère Municipale Déléguée aux Affaires Scolaires

SOMMAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE - P 3

RAMASSAGE SCOLAIRE - P 3

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - P 4 et 5

L'ÉCOLE MUTISPORTS - P 5

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI - P 6

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES - P 7

LE REPAIRE - P 8

TARIFICATION DES ACCUEILS - P 9

LE KIOSQUE FAMILLE - P 10

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS - P 11

CONTACTS - P 12

RETROUVEZ L'EMPLOI DU TEMPS AU DOS DE CE LIVRET !

RESTAURATION SCOLAIRE

La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE, qui vous adresse chaque mois la facture des repas que votre enfant consomme.

Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré, validé par une diététicienne, et composé de 20 à 30% d'aliments bio. Des repas sans viande sont disponibles sur réservation. Des barquettes alimentaires bio-compostables sont utilisées.

Les menus sont consultables en ligne via l'application MeandMyself, téléchargeable sur tablette et smartphone.

Les écoles élémentaires sont toutes équipées de self-services. Le personnel de restauration est formé au dressage des plats et au développement du goût des enfants. Afin d'améliorer l'accompagnement en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire. En maternelle, les enfants sont servis à table et encadrés par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter toutes les composantes du repas.

RÉSERVATION DES REPAS

Lors de la 1^{ère} inscription scolaire, vous devrez compléter une feuille de réservation à envoyer à SRA-ANSAMBLE. Vous indiquerez la fréquentation prévisionnelle de votre enfant (tous les jours scolaires, jours particuliers, ex : tous les lundis ou occasionnellement...). Une boîte à lettres SRA-ANSAMBLE est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

MODIFICATION DES RÉSERVATIONS

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation jusqu'à 48h avant la date retenue, sauf dans les cas suivants :

- Votre enfant est malade ou les enseignants sont absents: contactez Ansamble le matin même avant 12h à sivomcc.rc@ansamble.fr ou par téléphone (si messagerie, laisser Nom/ prénom / école / motif d'absence de l'enfant).
- Lors des sorties scolaires : aucune démarche, l'école informe directement Ansamble.

COMMENT MODIFIER VOTRE RÉSERVATION ?

- En contactant Ansamble au 05 56 95 92 45 / 05 56 95 96 04 ou à sivomcc.rc@ansamble.fr
- En ligne, en vous connectant sur votre espace personnel sur <https://meandmyself.ansamble.fr> (retrouvez vos codes d'accès personnels sur votre facture).

À défaut du respect de cette procédure, le repas vous sera facturé.

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration, à condition de l'inscrire en suivant les mêmes modalités et en respectant le même délai de 48 heures.

La famille doit faire parvenir à la mairie son avis d'imposition à jour pour définir son tarif. Si celui-ci n'est pas fourni **avant le 25 septembre**, le tarif le plus élevé est appliqué, sans rétroactivité possible.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Co-organisé avec Bordeaux Métropole, le service de ramassage scolaire est gratuit, sur inscription, pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Un agent municipal accompagne les enfants lors de chaque trajet. Le matin, le car passe à partir de 7h30 et le soir il repart des écoles à partir de 16h30.

Retrouvez les horaires et les arrêts sur le site de la ville : taillan-medoc.fr rubrique «Vivre au Taillan-Médoc», «Transports scolaires».

Attention, à partir de la rentrée de septembre 2023, les transports scolaires à destination des collèges et des lycées seront assurés par TBM (Transports de Bordeaux Métropole) grâce à un nouveau service nommé Sco-Di. Retrouvez les infos sur le site de la ville rubrique «vivre au Taillan», transports scolaires des collégiens et des lycéens.

Renseignements ou inscriptions au Guichet Éducation Jeunesse en Mairie :

Tél. : 05 56 35 68 51

Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr





LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

OÙ ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires.

QUAND ?

- Le matin (7h15 - 8h35).
- Pendant la pause méridienne (12h - 13h45).
- Le soir après la classe (16h30 - 18h45).

AVEC QUI ?

Des animateurs qualifiés du service Enfance - Jeunesse de la Ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées.

COMMENT ?

Avec des équipes constituées par école afin d'assurer une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant, en lien avec les familles et les enseignants. L'objectif est de contribuer à l'éveil des enfants dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour avoir accès au service d'accueil périscolaire, les enfants doivent être scolarisés au sein d'une école publique de la Commune. Pour la première inscription, les familles doivent avoir remis le « **Dossier Unique 2022 - 2023** » dûment complété et accompagné de l'ensemble des pièces annexes sollicitées au Guichet Éducation Jeunesse. Votre enfant était déjà scolarisé dans nos écoles: la famille devra mettre à jour son dossier directement sur le kiosque famille (<https://taillan-medoc.kiosquefamille.fr/>) afin de procéder à la demande d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024. Les enfants qui auront 3 ans entre septembre et décembre (de l'année scolaire en cours) seront acceptés pendant la pause méridienne et sur l'APS du matin ET/OU du soir. Attention, pour le confort et le bien-être des enfants de moins de 3 ans, la durée d'accueil est limitée à 2h de périscolaire (hors temps méridien), au choix des parents : 1h le soir/1h le matin ou 30 min le matin/ 1h30 le soir.

Pour la création du Dossier Unique, il faut :

- Carnet de vaccination à jour
- Attestation Responsabilité civile /assurance scolaire
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile

À QUI S'ADRESSER POUR DES QUESTIONS SUR L'APS ?

Un coordonnateur est présent sur chaque groupe scolaire afin d'encadrer les équipes d'animation, mais également pour faciliter la communication avec les enseignants et les familles. Il saura répondre à toutes vos interrogations sur l'organisation de la structure (horaires du goûter, besoins administratifs...) et sur les contenus des animations proposées.

Il est secondé dans ses missions par 2 adjoints périscolaires (un en maternelle et un en élémentaire) dans la prise en charge de l'encadrement de vos enfants.

Coordonnateur APS La Boétie : Nicolas ENJALBERT

Coordonnatrice APS Jean Pometan élémentaire /

Anita Conti : Audrey PANI

Coordonnatrice APS Jean Pometan maternel : Marion LAVERGNE

Coordonnateur APS Eric Tabarly : Maxime REZE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN, 7H15 - 8H35

POUR QUI ?

Tous les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de les amener directement à l'école à 8h35.

QUOI ?

Des activités en petits groupes.

COMMENT ?

Les animateurs proposent aux enfants de s'éveiller chacun à leur rythme en commençant la journée en douceur autour d'activités calmes : lecture, jeux de société, dessin, etc...

Temps d'accueil facturé à la présence. Possibilité d'amener l'enfant entre 7h15 et 8h30 (de 8h30 à 8h35, les animateurs confient les enfants aux enseignants).

LA PAUSE MÉRIDIANNE, 12H - 13H35

QUAND ?

Chaque jour en complément du temps de repas.

QUOI ?

Des activités ludiques, manuelles et sportives, jeux de société, préparation de projets (carnaval), etc.

COMMENT ?

Les animateurs de chaque école et les animateurs sportifs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou en fonction des projets des équipes pédagogiques.

Activités ouvertes à tous les enfants inscrits et déjeunant à la restauration scolaire.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR, 16H30 - 18H45

POUR QUI ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30.

QUOI ?

Des activités en petits groupes. Un goûter équilibré, gratuit, est proposé à tous les enfants dès 16h45.

COMMENT ?

Les animateurs proposent des activités établies selon les projets des équipes pédagogiques ou selon des propositions émanant directement des enfants.

En APS Maternel : des ateliers sont proposés au choix de l'enfant, sans inscription préalable. Il n'y a pas d'obligation de rester pendant tout le temps de l'animation, l'enfant peut changer d'activité lorsqu'il le souhaite.

En APS Élémentaire : des cycles d'activité peuvent être proposés en plus des activités déjà en place. Ils peuvent se faire sous forme de

cycle de 4 à 7 séances. Une présentation des activités est faite aux enfants en amont, les inscriptions se font directement sur place (la présence sur l'ensemble du cycle est souhaitable).

Ce temps est facturé à la présence, à partir de 16h45 en fonction des quotients familiaux.

DÉLOCALISATION JEAN POMETAN/ANITA CONTI :

À compter de la rentrée des vacances d'Automne (soit le 6 novembre 2023), les horaires d'école seront modifiés. Les horaires du périscolaire seront adaptés en conséquence :

- Le matin : 7h15-8h50
- Pendant la pause méridienne : 12h-13h30
- Le soir après la classe : 16h30-18h45

ÉCOLE MULTISPORTS

L'École MultiSports s'adresse aux enfants scolarisés du CP au CM2 à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure après la classe. Découvrir et tester des disciplines sportives en changeant de programme après chaque période de vacances scolaires, c'est l'occasion de se dépenser et de développer de nombreuses aptitudes... avant de s'orienter dans un club.

5 cycles d'activités sportives sur le temps périscolaire du soir, avec recherche d'une progression au sein d'un cycle

2 groupes « fixes » de 14 enfants par structure
périscolaire élémentaire - 1 groupe CP/CE1 et 1 groupe CE2 / CM1 / CM2

Réservations à partir de septembre 2023 pour l'année scolaire

Un tarif spécifique

Renseignements : Pauline MOURA
06 74 74 38 57 - p.moura@taillan-medoc.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

TROIS SOLUTIONS

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'une des trois offres d'accueil qui correspondent le plus à leur organisation professionnelle ou familiale des mercredis :

● **Un accueil toute la journée** : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 16h et 18h45.

● **Un accueil matin avec repas** : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 13h et 13h15.

● **Un accueil matin sans repas** : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 12h et 12h15.

Les réservations sont à faire au préalable, selon le calendrier annuel (dates et modalités page 11).

L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 6 ans. Pour le bien-être et le confort des enfants de moins de trois ans, l'accueil est limité à une amplitude de 9h de présence au maximum.

OÙ ?

Les enfants scolarisés en maternelle au Taillan-Médoc seront accueillis à La Cabane.

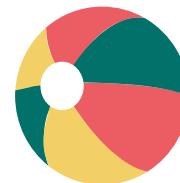
L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Les enfants de 6 à 11 ans., scolarisés en élémentaire.

OÙ ?

Les enfants seront accueillis à l'école élémentaire Éric Tabarly.



L'ACCUEIL MERCREDI MULTISPORTS

POUR QUI ?

Les enfants de 6 à 12 ans (6 ans révolus et scolarisés en élémentaire).

OÙ ?

Les enfants inscrits aux *Mercredis Multisports* seront accueillis au Stade Municipal.



LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES



LES VACANCES SPORTIVES

POUR QUI ?

Les jeunes taillanais âgés de 6 à 12 ans (scolarisés en élémentaire) qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs.

OÙ ET QUAND ?

Au stade municipal durant cinq semaines l'été et chaque première semaine des petites vacances (structure fermée aux vacances de Noël et 3 semaines en été). La structure est délocalisée une partie des petites vacances sur un autre site (La Cabane ou l'école Éric Tabarly).

QUOI ?

Des animations sportives encadrées par les animateurs sportifs diplômés : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes, jeux de ballons... toujours proposées sous un format ludique. Des sorties sont également prévues au programme : baignade, accrobranche, bowling, escalade, parc d'aventures, etc...

L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 12 ans (scolarisés en primaire).
Les enfants de moins de trois ans ne peuvent être accueillis que 2 jours par semaine et sur une amplitude de 9h de présence au maximum.

QUAND ?

Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h30 le matin et les récupérer entre 16h30 et 18h30.

OÙ ?

Les enfants seront accueillis à La Cabane ainsi qu'à l'école Eric Tabarly en fonction des périodes.

QUOI ?

En plus du programme d'activités pédagogiques ludiques et variées, des sorties seront proposées chaque semaine: stade nautique, jardin public, ferme pédagogique, zoo, musée, exposition, etc...



LE REPAIRE

UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES 11 - 17 ANS

Le Repaire est un lieu d'accueil situé au stade municipal pour les jeunes nés entre 2005 et 2012 (y compris l'été pour les futurs collégiens, scolarisés en CM2 sur l'année scolaire 2023-2024), ouvert 5 semaines l'été et lors de chaque première semaine des petites vacances (sauf les vacances de fin d'année). Les jeunes peuvent venir librement pour participer aux animations mises en place, sur adhésion à une cotisation annuelle.

Des sorties et des interventions sportives ou culturelles sont proposées et accessibles sur inscription pour des activités spécifiques.

Des mini-séjours sont également proposés l'été.

Afin de favoriser et développer l'autonomie des jeunes, cette structure est dotée de son propre service de restauration. Les jeunes sont pleinement impliqués dans la vie de leur structure, en prenant part à l'élaboration du programme d'animations.



Plus de renseignements :

Hervé FÉMOLANT, Coordonnateur ALSH
05 56 35 14 15 ; 06 71 57 63 61 - h.femolant@taillan-medoc.fr

Marion LAVERGNE, Directrice de la structure
07 64 35 88 14 - accueiljeunes@taillan-medoc.fr

Instagram : [@Le_repaire33](https://www.instagram.com/Le_repaire33)



TARIFICATION DES ACCUEILS

TARIFICATION

La municipalité a mis en place une tarification plus équitable et solidaire pour les services de restauration, de périscolaire (matin et soir) et du centre de loisirs (mercredis, vacances, Repaire, séjours). Elle est calculée au plus près des ressources des familles.

POURQUOI ?

+ de solidarité

Chacun paie en fonction de ses moyens et la Collectivité et la CAF de Gironde prennent en charge 80% des services publics péris et extrascolaires.

Au + près des revenus

Les tarifs sont ajustés aux revenus et à la composition des familles, ils sont harmonisés avec une grille tarifaire simplifiée.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Nous nous basons sur votre quotient familial (QF).

Pour connaître votre QF, effectuez le calcul suivant :

$QF = (\text{Revenu imposable} / \text{Nombre de parts}) \text{ divisé par } 12.$

En plus du QF, cette grille tarifaire repose sur un taux d'effort.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui est différent en fonction de chaque prestation.

$$\text{Tarif du service} = \frac{QF \times \text{Taux d'effort du service concerné}}{100}$$

Exemples :

Pour la restauration scolaire, le taux d'effort appliqué est de 0,283 avec un quotient plancher à 200 et un quotient plafond à 1818.

● Camille vit avec ses 2 enfants (soit 2,5 parts) et des revenus mensuels de 1 440 €, soit un QF de 576.

Un repas lui coûtera : $(576 \times 0,283) / 100 = 1,63€$

● Anna et Paul ont 1 enfant (soit 2,5 parts) et des revenus mensuels de 3 377 €, soit un QF de 1 351.

Un repas leur coûtera : $(1351 \times 0,283) / 100 = 3,82€$

FACTURATION

L'avis d'imposition est à présenter au Guichet Éducation Jeunesse, à déposer sur le kiosque ou présenter au guichet au plus tard **le 25 septembre** pour une prise en compte du nouveau QF dès la rentrée. À défaut de présentation de cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué.

La facture des prestations est adressée à la fin de chaque mois soit en version papier soit en version électronique. Elle est établie en fonction du nombre de présences en APS, en accueil de loisirs mercredi et vacances et à l'École de Musique.

MODES DE PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer : par chèque, espèces ou chèque CESU, au Guichet Éducation Jeunesse, par prélèvement mensuel ou par internet (kiosque famille).

Pour les vacances scolaires, les annulations faites au-delà de la date limite fixée par le calendrier annuel des réservations (voir page 11) feront l'objet d'une facturation à 50%.

Toute absence non justifiée fera l'objet d'une facturation à 100% pour les mercredis et les vacances.



Pour connaître vos tarifs pour chaque service, la Collectivité vous propose un outil en ligne. Si vous êtes sur Smartphone, munissez-vous simplement de votre quotient familial et scannez ce QRcode :



Renseignements également disponibles auprès du Guichet Éducation - Jeunesse en mairie.

LE KIOSQUE FAMILLE



Le kiosque famille est la plateforme électronique qui centralise les inscriptions, les réservations et les règlements de toutes les activités péri-scolaires (matin et soir, mercredis école multisports...) et extra-scolaires (ALSH vacances, vacances sportives, séjours).

Dossiers d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires

Toute famille utilisant des services péri et/ou extra scolaires (accueils péri-scolaires, restauration scolaire, transports scolaires, alsh, écoles multisports) **doit en faire la demande chaque année.**

Pour un renouvellement, pour les familles ayant déjà un identifiant, elles doivent faire la demande par voie dématérialisée via le kiosque famille en vérifiant et complétant les pièces justificatives* du foyer et de l'enfant.

Pour une première demande, si elle n'est pas connue du service, elle doit faire la demande de ses identifiants par mail ou par téléphone au guichet.

Munissez-vous des documents suivants *:

- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
- Carnet de santé de l'enfant (page des vaccins).
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.
- Jugement du divorce ou de la séparation, s'il y a lieu.

FORUM DES ASSOCIATIONS
SAMEDI 2 SEPTEMBRE
DE 10H À 18H
AU PALIO

Rendez-vous, le 2 septembre, au Palio pour découvrir toutes les associations présentes sur la ville et trouvez des activités extrascolaires pour occuper vos enfants pour cette nouvelle année !



Identification	
Identifiant	<input type="text"/>
Mot de passe	<input type="password"/> 
<input type="button" value="Connexion"/>	

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS



ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Modalités :

Toute présence lors des mercredis ou des vacances **doit impérativement faire l'objet d'une réservation pour la période souhaitée.**

Afin de faciliter vos démarches et limiter vos déplacements en mairie, la Ville du Taillan-Médoc vous propose de recourir aux services dématérialisés du « **Kiosque Famille** » (renseignements auprès du Guichet Éducation Jeunesse 05 56 35 68 51 / 05 56 42 70 43).

Les réservations et annulations doivent se faire pendant les périodes mentionnées sur le calendrier de réservation (dès 8h30, le 1^{er} jour de la période de réservation).

Pour les familles ne disposant pas d'un accès Internet, les réservations et annulations peuvent également se faire sur papier au Guichet Éducation Jeunesse, en mairie.

Périodes d'ouverture des centres	Début des réservations	Fin des réservations	Date limite des annulations
Mercredis* 2023 - 2024	17 juillet 2023	4 semaines avant le mercredi concerné	3 semaines avant le mercredi concerné
Vacances d'automne 23 octobre au 3 novembre 2023	6 septembre 2023	24 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2023
Vacances de fin d'année 2 au 5 janvier 2024	13 novembre 2023	3 décembre 2023	10 décembre 2023
Vacances d'hiver 19 février au 1 ^{er} mars 2024	2 janvier 2024	21 janvier 2024	28 janvier 2024
Vacances de printemps 15 avril au 26 avril 2024	26 février 2024	17 mars 2024	24 mars 2024
Vacances d'été 8 juillet au 29 août 2024*	2 mai 2024	2 juin 2024	9 juin 2024 pour le mois de juillet 30 juin 2024 pour le mois d'août

* Fermeture des centres de loisirs vendredi 16 août et vendredi 30 août 2024

Le saviez-vous ? La réservation des mercredis est possible à l'année !
La fin des réservations a lieu **4 semaines avant le mercredi** concerné.

CONTACTS

GUICHET ÉDUCATION JEUNESSE

Tél. : 05 56 35 68 51

Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr

Régie / Service Facturation

Tél. : 05 56 42 70 43

Courriel : regie@taillan-medoc.fr

ACCUEILS DE LOISIRS

Coordonnateur des Accueils de Loisirs :

Hervé FEMOLANT

Tél. : 05 56 35 14 15

Courriel : h.femolant@taillan-medoc.fr

Responsable de l'Accueil de Loisirs Tabarly
mercredi (6 - 12 ans) et mercredi multi-sports (MMS) :

Pauline MOURA

Tél. 06 74 74 38 57

Courriel : p.moura@taillan-medoc.fr

Responsable de l'Accueil de Loisirs

La Cabane mercredi (3 - 5 ans) :

Nicolas ENJALBERT

Tél. : 06 72 88 03 66

Courriel : n.enjalbert@taillan-medoc.fr

COORDONNÉES DES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE ÉRIC TABARLY

Directrice : Mme EDELY

Avenue de Soulac - Tél. : 05 56 57 01 34

Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Maxime REZE

Tél. : 06 74 13 26 74

Courriel : m.reze@taillan-medoc.fr

ÉCOLE MATERNELLE LA BOÉTIE

Directrice : Mme MARCILLAUD

Avenue Bossuet - Tél. : 05 56 05 65 23

Courriel : E.Mat.LaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Nicolas ENJALBERT

Tél. : 06 72 88 03 66

Courriel : n.enjalbert@taillan-medoc.fr

ÉCOLE MATERNELLE JEAN POMETAN

Directrice : Mme PÉREZ DE SAN ROMAN

Rue de la Liberté - Tél. : 05 56 95 38 23

Courriel : E.Mat.Ormes.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

Coordonnatrice APS : Marion LAVERGNE

Tél. : 06 72 88 03 67

Courriel : a.pani@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉRIC TABARLY

Directeur : Mme TÔ

Rue Éric Tabarly - Tél. : 05 56 35 84 97

Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Maxime REZE

Tél. : 06 74 13 26 74

Courriel : m.reze@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA BOÉTIE

Directeur : M. PUECH-DEJEAN

Avenue Bossuet - Tél. : 05 56 95 86 87

Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Nicolas ENJALBERT

Tél. : 06 72 88 03 66

Courriel : n.enjalbert@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN POMETAN

Directrice : Mme DÉsirÉ-BRIATTE

Rue de la Liberté - Tél. : 05 56 95 28 42

(9 chemin de Gelès, à compter du 6/11/2023)

Courriel : E.E.JeanPometan.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

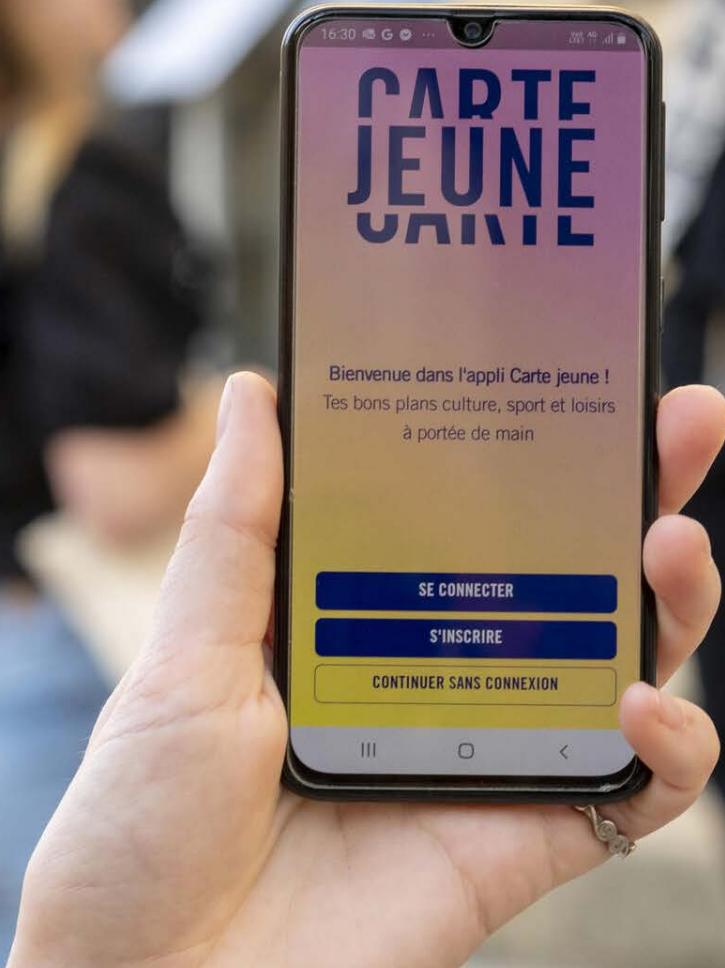
Coordonnatrice APS : Audrey PANI

Tél. : 06 72 88 03 67

Courriel : a.pani@taillan-medoc.fr



**LA CARTE JEUNE, C'EST L'APPLICATION INDISPENSABLE
POUR LES SORTIES DE VOS ENFANTS OU ADOLESCENTS
GRÂCE AUX BONS PLANS QU'ELLE PROPOSE !
GRATUITE, ELLE LEUR OUVRE LES PORTES DE LA
CULTURE, DU SPORT ET DES LOISIRS.
À TÉLÉCHARGER SUR L'APP STORE OU GOOGLE PLAY GRATUITEMENT**



Emploi du temps 2023 - 2024

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES* ET MATERNELLES

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de Loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45 - 12h00	3h15 de classe	3h15 de classe		3h15 de classe	3h15 de classe
	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires	12h - 12h15	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires
			13h - 13h15		
13h45 - 16h30	2h45 de classe	2h45 de classe	Accueil de Loisirs	2h45 de classe	2h45 de classe
16h30 - 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Les temps d'accueils périscolaires sont organisés sous la responsabilité de la commune et encadrés par les animateurs.

Créneaux de récupération des enfants avant et après repas.

Les temps scolaires sont organisés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et encadrés par les enseignants.

* À compter du 6 novembre 2023, les horaires pour l'école Jean Pometan élémentaire seront adaptés à sa délocalisation : Temps scolaire de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.